ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Tél: 03.21.13.03.48

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 19 décembre, Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire, En suite de convocation en date du 12 décembre, Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, ETAIENT PRESENTS: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Yamina SADOUNE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC,

Monsieur Jacky LELONG est élu secrétaire de séance.

Dominique VASSEUR, absents excusés,

## $\underline{\text{Objet}}$ : Adhésion au service commun de gestion des espaces publics et naturels au $\mathbf{1}^{\text{er}}$ janvier 2024

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et plusieurs Communes ont réalisé divers aménagements tels que la Chaîne des Parcs, les Itinéraires modes doux, le tourisme de Mémoire.

Qu'afin d'assurer la pérennité, la cohérence d'ensemble, la continuité dans la qualité de l'entretien et la lisibilité de ces aménagements, il est proposé de créer un service commun « Gestion des espaces publics et naturels ».

Que la mise en commun de services prend la forme d'une convention qui fixe l'objet du service commun, son périmètre, les moyens humains et matériels dédiés ainsi que les modalités organisationnelles, techniques, administratives et financières, les responsabilités et les modalités d'intervention de ce service.

Dans une logique de solidarité, l'adhésion au service commun sera établie en instaurant une cotisation annuelle forfaitaire. L'assiette de cotisations intégrera le recrutement d'un coordinateur au sein de ce service communautaire, 2 postes d'arboristes grimpeurs, ainsi que les moyens techniques tels que l'acquisition d'un camion plateau et d'un véhicule utilitaire électrique.

Que le financement du service commun contractualisé sur une durée de 4 ans est assuré conjointement par l'ensemble des 21 communes bénéficiaires (Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Lens, Avion, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Billy-Montigny, Servins, Bouvigny-Boyeffles, Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Vendin-le-Vieil, Pont-à-Vendin, Meurchin, Wingles).

Que le coût de l'adhésion de la Ville de Loison-sous-Lens, compte tenu de la surface à gérer (soit 138 556 m²), est fixé à 2 772,38 €/an.

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique de la ville de Loison-sous-Lens réuni en séance le 12 décembre 2023,

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

## Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion de la ville de Loison-sous-Lens au service commun mutualisé de gestion des espaces publics et naturels pour une durée de 4 ans à compter de la signature de la convention-cadre par l'ensemble des parties, renouvelable par reconduction expresse annuelle, conformément aux dispositions de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Acte le projet de convention-cadre régissant les principes de fonctionnement été les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes bénéficiaires.
- Précise que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun seront prévus au budget de chaque exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 décembre 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20/12/23 AR:062-016205737-2073/219-01-191213-263-96

Affiché le 21/12/23

Certifié exécutoire le 21/123

Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Le Maire,

Daniel KRUSZKA